

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le dix neuf décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2018

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain.

Étaient excusés : M. LEON Marcel (qui a donné pouvoir à Monsieur LECOQ Sylvain), Mme BOUSSELET Marie-Laure

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande à ce que quatre points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Embauche contrat à durée déterminée en remplacement de Mme ROBO Rosia
- Rachat cuisine M. GENTIL et Mme ROUSSEAU- 4 rue des cytises
- Remboursement charges de personnel budget eau au budget commune
- Changement du mode de chauffage ensemble scolaire : choix de l'entreprise maitrise d'œuvre et audit énergétique

1. Tarifs 2019

1-1 Repas et portage de repas à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de facturation des repas et de portage, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

- Prix du repas :	7 €
- Prix du portage par repas :	1.92 €

TOTAL	8.92 €

1-2 Indemnités bénévoles portage de repas à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- Dans le bourg de verser aux bénévoles, une indemnité de 2.05 € par jour pour le portage ainsi que 0.20 € par bénéficiaire de repas portés, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- A la campagne de garder pour les bénévoles l'indemnisation au km effectué pour le portage de ces repas.

1-3 Tarifs salle de loisirs

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location pour la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

Libellé	1 jour	2 jours	Jour supp.
Petite salle	61.55 €	72.20 €	11.20 €
Grande salle	144.10 €	176.20 €	32.60 €
Les deux salles	177.20 €	225.90 €	47.20 €
Cuisine	75.10 €	86.45 €	10.15 €

Participation aux charges d'entretien (Par placard ouvert)	11 €
Participation forfaitaire aux charges d'entretien en cas de demande de non ouverture de placard	15 €

Vin d'honneur*/ réunion	132.95 €
Sonorisation	19.65 €
Location du vidéoprojecteur	21.25 €
Nettoyage du four	26.70 €
KW consommé	0.19 €
Acompte réservation	40 €
Caution salle	240 €
Caution salle si location vidéoprojecteur	300 €

** Location pour un laps de temps court sans repas (pour un vin d'honneur ou pour une réunion): de 8 h le matin jusqu'à 18 h le soir maximum, ou réunion en soirée (20H/23H maxi) avec retour des clefs à la fin de celle-ci. :*

Réduction de 50 % pour les habitants de la commune de CHARCHIGNE et pour la fromagerie dans le cadre professionnel.

Tarifs spéciaux

	Location de la salle	placards	KW consommé
Fromagerie	1/2 tarif	Nb ouvert	Kw consommé
Associations communales	Gratuité	Gratuité	Kw consommé
Ecole	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Réunion intercommunale avec présence de personnes de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Réception dans le cadre d'une sépulture d'une personne de la commune ou originaire de celle-ci	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Remplacement vaisselle cassée ou égarée

Assiettes plates	5€
Assiettes creuse	5€
Assiettes dessert	5€
Verres	3€
Tasses	3€
Soucoupes	3€
Couvert	1€
Chaise	25€
Table	200€
Torchons (associations)	5 €
Seau	10 €
Lave-pont	10 €
Poubelle	10 €
Pot Balayette	5 €
Balai	10 €
Tête de loup	10 €
Couteau à pain	20 €
Pince de service	10 €

Cuillère en bois	2 €
Casserole	20 €
Tire bouchon	10 €
Porte Manteau	3 €
Faitout	65 €
Planche à découper	30 €
Plat inox	10 €
Corbeille à pain	3 €
Ramequin	1 €
Carafe en verre	3 €
Louche / écumoire	8 €
Plateau	10 €
Pot à Café Inox	30 €
Corbeille à pain	1 €
Percolateur	150 €

1-4 Concessions cimetière

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

🚧 De fixer les tarifs pour les réservations de concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

- Concession à 50 ans 92.20 €
- Concession à 30 ans 80.85 €
- Concession à 15 ans 41.45 €

Cavurnes :

- Achat cavurne 228 €
- Cavurne à 50 ans 112.95 €
- Cavurne à 30 ans 57.50 €

1-5 Intervention employé communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nos agents techniques peuvent être quelquefois amenés à réaliser des travaux en lien avec le domaine public à la demande des habitants ou des locataires de nos logements locatifs.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- ✚ de porter le tarif horaire d'intervention de nos employés communaux à 34.15 € à compter du 1^{er} janvier 2019

1-6 Tarifs photocopies

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide - à l'unanimité - de porter pour 2019 le tarif « photocopies » comme suit :

Noir et blanc	A 4	0, 20 €	-	A 4 recto verso	0, 30€
	A 3	0, 25 €	-	A 3 recto verso	0, 50€

Couleur	A 4	0, 40€	-	A 4 recto verso	0, 60€
	A 3	0, 50 €	-	A 3 recto verso	1 €

1-7 Tarifs eau potable

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- ✚ De fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

Part fixe : Location de compteur : 73.40 €

Part variable : 0.73 €/m3 consommé.

Nota : Le tarif de vente est identique pour la Fromagerie de CHARCHIGNE et pour le SIAEPAC de LASSAY LES CHATEAUX.

* Redevances

- Ouverture/ fermeture de compteur : 46.75 €

Réouverture de compteur : 118.60 € (suite à une fermeture de compteur du propriétaire pour convenances personnelles)

1-8 Tarifs assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

🚦 De fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

Part fixe : 46.75 €

Part variable : 0.60 €/m³ d'eau consommé.

1-9 Tarifs garderies et ALSH

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs de la commune et des garderies périscolaires et ALSH pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

🚦 De mettre en place, au 1^{er} janvier 2019 les tarifs suivants :

	Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
Matin	3.28 €	3.33 €	3.39 €
Après midi	3.66 €	3.72 €	3.77 €
Journée	6.60 €	6.66 €	6.72 €
Forfait semaine	25.91 €	26.43 €	26.94 €

Tarifs Alsh enfants extérieurs à la commune (et non scolarisés sur Charchigné)

	Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
Matin	5.24 €	5.34 €	5.41 €
Après midi	6.01 €	6.11 €	6.22 €
Journée	8.40 €	8.50 €	8.68 €
Forfait semaine	33.17 €	33.68 €	34.21 €

Tarifs garderie Alsh (la $\frac{1}{2}$ h)

Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
0.45	0.50	0.55

Tarifs garderie périscolaire (la $\frac{1}{2}$ h)

Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
0.45	0.50	0.55

Tarifs petite sortie (trajet aller/ retour inférieur à 200 km) : 9.43 €

Tarifs grande sortie (trajet aller/ retour supérieur ou égal à 200 km) : 15.29 €

2. Ressources Humaines

2-1 création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2eme classe de Madame BEAUCE Mylène, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la nomination de l'agent à ce grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet à la date du 1^{er} janvier 2019
- ✚ De supprimer le poste d'adjoint administratif territorial
- ✚ De modifier le tableau des effectifs en conséquence
- ✚ De transmettre cette demande d'avis au CTP (Comité Technique Paritaire)
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

2-2 embauche d'un contrat à durée déterminé en remplacement de Mme ROBO Rosia

Monsieur le Maire indique que Mme ROBO Rosia, adjoint technique territorial, au sein de la collectivité de Charchigné depuis le 15 juin 2015 (délibération créant l'emploi du 05 février 2004) est placée en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 15 décembre 2018. Compte tenu de l'indisponibilité de l'agent il convient de recruter un contractuel pour son remplacement pendant sa disponibilité et dans la limite maximum de celle-ci (1an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De recruter un contractuel, article 3-1, non permanent, catégorie C, d'adjoint technique, pour le remplacement de Mme ROBO Rosia momentanément indisponible sur la base de 17h30 hebdomadaires pour la période du 1er janvier 2019 au 15 décembre 2019
- ✚ D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales au budget, chapitre 012.

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

Arrivée de Mme MARTEL Sylvie et de Mme GUILMARD Elisabeth

2-3 Validation grille des divers grades des agents et salaires

Monsieur le Maire présente la grille des divers grades des agents de la commune.

Après discussion et à l'unanimité le conseil municipal :

- ✚ valide la grille proposée
- ✚ Demande que cette grille soit revue chaque année.
- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants si nécessaires

3. Définition compte comptable fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que Monsieur le Percepteur a invité les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que seront imputées sur les compte 6232 Fêtes et cérémonies les dépenses ci-dessous et autorise Mr Le Maire à signer les documents correspondants:

- ✚ Les dépenses et prestations liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, décoration de salle, boissons, gâteaux etc....) tels que les vœux du Maire, les inaugurations, les départs en retraite, les pots de l'amitié et réunions publiques diverses.
- ✚ Les prestations et dépenses liées au repas des retraités

4. Lotissement les chênes verts : définition d'un prix de vente du m²

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement du lotissement « Les Chênes verts » va pouvoir commencer en 2019 et qu'il est, à présent, nécessaire de fixer le prix de vente du M2 des futures parcelles notamment pour bâtir le montage financier de celui-ci. Il demande au Conseil Municipal de fixer les conditions de vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✚ de fixer le prix de vente à 10 € H.T.V.A. le m²,
- ✚ Désigne Maître LEONI VAZEILLE, Notaire à LE HORPS pour rédiger les actes de vente.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

5. Déclaration d'intention d'aliéner ZC 115

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN, notaire à LASSAY LES CHATEAUX, une déclaration d'intention d'aliéner pour la maison et le terrain situés au 16 rue de Valoré, cadastrés ZC 115.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente immobilière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur les parcelles cadastrées ZC 115
- ✚ D'autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEROUX JOURDAN) et à signer les documents correspondants

6. Rachat cuisine M. GENTIL et Mme ROUSSEAU- 4 rue des cytises

Mme BOUSSELET Nadine expose que les locataires du 4 rue des cytises ont quitté leur logement. Ces derniers avaient installé une cuisine aménagée et propose à la commune de leur racheter.

Considérant que cette installation peut apporter une plus value au pavillon locatif,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'acheter la cuisine aménagée à M. GENTIL Florent et Mme ROUSSEAU Cindy au prix de 100 €
- ✚ De charger Monsieur le Maire de signer le mandat correspondant

7. Remboursement frais budgets eau/ commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les modalités de remboursement des charges du personnel communal pour le temps passé aux services d'eau et d'assainissement (entretien, travaux, relevé de compteurs, relations avec les abonnés, facturation, courriers divers...) ainsi que tous les frais annexes (fournitures administratives et télécommunication).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ D'appliquer les modalités de remboursement ci-dessous avec prise en compte de l'année N-1

Service eau potable :

- 4/12 du salaire de l'agent technique
- 1.5/12 du salaire de la secrétaire de mairie
- 6/12 du forfait téléphonique de l'agent
- Forfait de 300€ pour les fournitures administratives et les photocopies

Service assainissement :

- 4/12 du salaire de l'agent technique
- 1.5/12 du salaire de la secrétaire de mairie
- 6/12 du forfait téléphonique de l'agent
- Forfait de 300€ pour les fournitures administratives et les photocopies

8. Changement du mode de chauffage ensemble scolaire : choix de l'entreprise maitrise d'œuvre et audit énergétique

Monsieur SOULARD, le responsable de la commission, présente deux devis de bureau d'étude concernant la réalisation de la maitrise d'œuvre ainsi que de l'audit énergétique dans le cadre du projet de changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire. Monsieur SOULARD précise que la réalisation d'un audit énergétique est un élément obligatoire dans le cadre des dossiers de subventions.

MTEC : 5 650 € HT

LCA : 5 210 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De choisir le bureau d'étude LCA pour la réalisation de la maitrise d'œuvre et de l'audit énergétique pour un montant HT de 5 210 €.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches et signatures correspondantes

9. Compte rendu commissions et décisions

Affaires rurales et agricoles

- Monsieur BUSSON, le responsable de la commission, indique que les travaux concernant la remise en état des chemins communaux ont été effectués par la société TATB. Quelques remarques ayant été formulées auprès des élus, les membres de la commission disponibles se rendront sur place le 20 décembre afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux et voir ce qui doit être repris.

Affaires urbaines

- Mayenne Communauté a transmis le zonage définitif du PLUI. Monsieur le Maire précise qu'il est possible de réserver des biens (terrains ou Bâtiments) dont la commune aurait l'utilité dans le cadre de projets futurs, de sécurité ou d'amélioration pour les concitoyens. En contre partie, elle s'engage à les acquérir dès lors qu'ils seront mis à la vente. Afin d'étudier ces éléments une réunion des conseillers se déroulera le 7 janvier à 20 h30 en mairie.

Affaires scolaires

- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec Mme MARTEL, responsable de la commission scolaire et jeunesse, M. l'inspecteur d'académie départemental dans le cadre d'une réunion avec toutes les communes de Mayenne communauté. Pendant cette réunion d'échanges il a été évoqué l'offre scolaire sur l'ensemble de la communauté avec globalement une diminution des effectifs. Il a évoqué les secteurs où les écoles sont plus ou moins en difficulté et dont le nombre d'élèves est inférieur à 40, il incite ces établissements à se regrouper en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) ou à réfléchir ensemble afin de proposer des solutions pour leur viabilité. (Charchigné n'en fait pas partie)
- Sécurisation du centre de loisirs : Afin de sécuriser l'accueil de loisirs il est nécessaire de mettre en place un système de verrouillage afin que seuls les usagers de l'établissement puissent accéder aux locaux. M. SOULARD indique que, après en avoir discuté avec Mme BILLET, la directrice, un système de digicode serait adéquat. Des devis seront proposés lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

10. Questions diverses

a) Installation de la Fibre optique

Monsieur le Maire indique que la fibre optique pourrait être installée sur la majeure partie de notre commune au dernier trimestre 2019. (Sous réserve de modifications éventuelles des plannings de travaux ou de retards.)

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 23 janvier 2019 à 20h30

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE